

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

[] DECRET N° 78/487 DU 11 JUILLET 1978

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
VU le Décret 60/204 du 28 Juillet 1960, portant création de la
Médaille d'Honneur ;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations ;
VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 portant Exercice du
Pouvoir Réglementaire ;

[] SECRET :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre de la
~~Médaille d'Honneur~~ :

MEDAILLE D'OR

Monsieur MALONGA Jean-Baptiste, Chef Menuisier - Délégation Spéciale
Régionale du Pool

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur MAHOUKOU Albert, manoeuvre en service au Centre Culturel
Français de BRAZZAVILLE

Monsieur BIKOUDI Ferdinand, Menuisier - Délégation Spéciale Régionale
du Pool

Monsieur MOUZITA Isidore, Maçon - Délégation Spéciale Régionale du
Pool

Monsieur SALABANZI Basile, Chef Maçon - Délégation Spéciale Régionale
du Pool

MEDAILLE DE BRONZE

Monsieur BIFOUELELE Léon, Menuisier - Délégation Spéciale Régionale
du Pool

Monsieur NAMOUNZANA Jean-Baptiste, Chef Menuisier - Délégation Régio-
nale du Pool

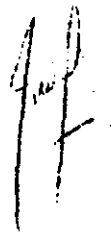
Monsieur NASSIDI Jean, Menuisier - Délégation Régionale du Pool

.../...

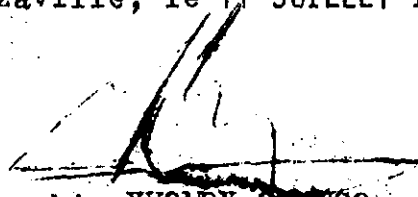
Handwritten signature

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-



Fait à Brazzaville, le 11 JUILLET 1978



Général Joachim YHOUEY-ORANGO.-